

BUREAU SYNDICAL

MARDI 25 SEPTEMBRE 2018

MAIRIE DE SEYSSINS – SALLE ANTOINE COMMANDEUR

PERSONNES PRESENTES :

M.	Yannik OLLIVIER	Président de l'Établissement Public du SCoT
M.	Jean-Claude POTIÉ	Maire d'Izeron - Saint Marcellin Vercors Isère Communauté
Mme	Christine GARNIER	VP de l'EP-SCoT – La Métro
M.	Jérôme DUTRONCY	Délégué de l'EP-SCoT – La Métro
M.	François BROCHIER	Vice-président en charge de l'Aménagement de l'espace – CC Bièvre EsT
M.	Daniel NIOT	VP de l'EP-SCoT – Communauté de Communes du Trièves

M.	Benoît PARENT	Directeur AURG
M.	Constant BERROU	Chargé d'études territoires AURG
Mme	Murielle PEZET-KUHN	Directrice d'études environnement AURG
M.	Philippe AUGER	Directeur de l'EP – SCoT
M.	Olivier ALEXANDRE	Chargé de mission - EP-SCoT
Mme	Stéphanie MACHENAUD	Chargée de mission - EP – SCoT
Mme	Karine PONCET-MOISE	Chargée de gestion financière et administrative – EP-SCoT
Mme	Cécile BENECH	Chargée de mission – EP-SCoT

PERSONNES EXCUSÉES :

M.	Jean-Paul BRET	Vice-Président du SCoT - Président de la CAPV
M.	Pierre BEGUERY	Délégué de l'EP-SCoT – C de C Le Grésivaudan
M.	Bruno MAGNIER	Directeur urbanisme et aménagement – Grenoble-Alpes-Métropole
M.	Roger VALTAT	Président de la communauté de communes de Bièvre Est
M.	Jérôme SUGG	Saint Marcellin Vercors Isère Communauté
Mme	Isabelle DUPRAZ-FOREY	Vice-Présidente aménagement du territoire et de la planification Saint Marcellin Vercors Isère Communauté
M.	Nicolas MILESI	Directeur de l'Aménagement, du Logement et de l'Environnement
M.	Pierre BEGUERY	Délégué de l'EP-SCoT – C de C Le Grésivaudan
M.	Luc REMOND	VP CAPV - Maire de Voreppe
M.	Jean-Christian PIOLAT	Bièvre Isère-Communauté – Maire de St Anne sur Gervonde
Mme	Laurence THERY	VP de l'EP-SCoT – Communauté de Communes Le Grésivaudan
M.	Martial SIMONDANT	VP Bièvre Isère Communauté - Maire d'Artas
Mme	Anne DELATOUR	Chargée du suivi Plans Locaux d'Urbanisme, Documents de Planification – CAPV - service aménagement planification
Mme	Catherine CHABERT	DDT 38 – SASE – responsable du pôle d'intervention territoriale

Yannik OLLIVIER introduit la séance en rappelant les différents points inscrits à l'ordre du jour.

- **Information / Débat sur les travaux d'évaluation du SCoT**

Yannik OLLIVIER rappelle que le prochain séminaire aura lieu le jeudi 27 septembre au Château de la Baume à Seyssins et qu'il convient aujourd'hui de faire en premier lieu un retour sur le dernier séminaire organisé le 5 juillet et dans un deuxième temps d'organiser les débats sur les contenus attendus du prochain.

- **Compte-rendu des derniers séminaires et notamment celui du 5 juillet sur l'équilibre des territoires : quels enseignements et quelles évolutions des orientations et objectifs envisager ?**

Il donne la parole à **Murielle PEZET-KHUN** qui précise qu'il est important de revenir sur certains points évoqués lors des précédents séminaires afin de bien préparer la délibération du Comité Syndical de décembre prochain sur les travaux d'évaluation menés durant l'année.

Elle rappelle que le deuxième séminaire a été riche d'échanges avec des participants plus nombreux, impliqués et dans un état d'esprit constructif (même si l'on pouvait regretter l'absence de certains Vice-Présidents des EPCI à l'économie et au commerce notamment).

En termes de contenu proposé, il a été souligné par les participants et les équipes techniques un meilleur équilibre entre les temps consacrés aux constats et aux débats ainsi qu'une montée en puissance des débats avec des élus prenant appui sur les constats qu'ils partagent pour se projeter.

Elle souligne ensuite la nécessité de pouvoir organiser en fin de séminaire un temps de synthèse sur les évolutions à porter au document SCoT et sur la place de l'EP SCoT, synthèse qui doit être retravaillée en bureau syndical et comité syndical en vue de la délibération à prendre en décembre.

En termes de constat général, **Murielle PEZET-KHUN** poursuit en affirmant qu'un des grands éléments qui est ressorti des précédents séminaires est la reconnaissance de l'interdépendance des territoires, du besoin d'une Métropole dynamique pour l'ensemble de la GReG ainsi que d'une meilleure valorisation des ressources naturelles et humaines (présentielles) en lien avec les besoins du territoire.

Puis, elle rappelle cependant un constat partagé d'échec sur l'ambition du PADD concernant le rééquilibrage des emplois entre la Métropole et les territoires voisins, et des leviers limités du SCoT sur la conjoncture économique, la gouvernance économique inter-EPCI et enfin la structuration d'une AOT grande échelle.

Elle poursuit en citant les échanges qui ont eu lieu sur la nécessaire mise en adéquation des objectifs, leviers et moyens des politiques publiques ; sur l'amélioration de la complémentarité entre le SCoT et les outils / instances de mise en œuvre (tels que les EPCI, le pôle métropolitain,...). Et enfin, elle rappelle les divergences prononcées lors de ces séminaires sur les outils inter-territoriaux à développer et sur la manière de les porter...

Puis, elle aborde le sujet des évolutions des orientations majeures du SCoT en matière de production de logements, de développement économique, de déplacements et commerces notamment en précisant celles qui sont à conserver, revisiter ou à créer (cf document support - Séminaires de bilan du SCoT- partie I).

Après la présentation de **Murielle PEZET-KHUN** concernant les évolutions projetées des orientations du SCoT en matière de production de logements, **Jérôme DUTRONCY** prend la parole et approuve le travail d'évaluation mené et le contenu des débats très constructifs à la fois sur la fond que la forme. Il espère que le prochain séminaire sera tout autant productif.

Murielle PEZET-KHUN poursuit en abordant le thème du développement économique.

Jérôme DUTRONCY intervient en soulignant qu'il est important que les objectifs quantitatifs du DOO soient complétés par des objectifs qualitatifs. Selon lui, l'objectif de qualité est à rechercher pour l'ensemble des thématiques du SCoT

Benoit PARENT revient sur le point évoqué par **Murielle PEZET-KHUN** quant à l'abandon de l'orientation du DOO sur l'autonomie économique des secteurs et précise qu'il s'agit d'avoir une approche par système territorial, de favoriser le développement économique sur l'ensemble des secteurs mais d'éviter le terme d'autonomie qui n'a pas de sens car les habitants sont sur des pratiques qui dépassent largement les secteurs identifiés dans le SCoT.

Constant BERROU prend la parole pour poursuivre sur les évolutions concernant les orientations sur le commerce contenues dans le DAC et le DOO et présente des pistes d'évolution à réfléchir.

Jérôme DUTRONCY précise que sur ce thème, est ressortie des débats une grande frustration quant à l'impuissance du SCoT à anticiper les mutations. Au-delà de l'intérêt du SCoT sur l'inter-dépendance des territoires, la qualité, le SCoT doit porter une vision prospective du développement du territoire. Il poursuit en prenant l'exemple de la commission « transition environnementale et eau » qui pour changer de paradigme en la matière a besoin de cette vision prospective pour faire évoluer les méthodes, les manières de faire.

Murielle PEZET-KHUN enchaîne sur les évolutions des orientations concernant les déplacements. Puis, elle évoque les sujets complémentaires issus des débats qui pourraient venir compléter le contenu des orientations du SCoT : redynamisation des centres-bourgs, localisation des équipements structurants... Enfin, elle souligne l'importance de faire précéder l'évolution du SCoT par un temps de prospective permettant d'avoir une vision commune partagée. Elle termine le compte-rendu des débats des séminaires en abordant la question de l'évolution du « système SCoT ».

Yannik OLLIVIER remercie les équipes pour le travail déjà accompli et met en avant l'importance de ces temps de retour sur les séminaires.

A ce sujet, il évoque la dernière réunion qu'il a eue avec l'Agence, Martin Vanier et Alain Faure et rapporte ainsi les propos de **Martin VANIER** : la montée en puissance des débats, plus d'interactions entre les différents intervenants. Il précise que Martin Vanier regrette qu'il n'y ait pas plus de participants aux séminaires, point de vue qu'il ne partage pas puisqu'il rappelle aux membres du bureau qu'après discussions, c'était l'organisation qu'ils avaient validée.

➤ **débat sur les contenus attendus du prochain séminaire du 27 Septembre sur la GREG en transition**

Puis, **Yannik OLLIVIER** aborde le prochain séminaire et rappelle les consignes formulées compte tenu du nombre important de sujets à traiter. La présentation orale des constats devra être concise afin de laisser du temps aux débats et échanges entre participants qui, au regard des sujets abordés seront sûrement encore plus nombreux.

Il poursuit et rapporte les propos partagés par les EPCI en cours d'élaboration de PLUi sur l'importance et l'utilité du SCoT dans leurs travaux comme socle des orientations à prendre. Il rappelle le cadre de ces travaux d'évaluation et l'ambition souhaitée de comprendre comment l'outil SCoT va et peut permettre de faire avancer le territoire de la GREG malgré les intérêts parfois divergents des différents secteurs adhérents.

François BROCHIER et **Daniel NIOT** acquiescent et confirment les propos du Président.

Jérôme DUTRONCY revient sur l'organisation du prochain séminaire. Il précise que les Vice-Présidents et élus délégués des EPCI sur les thématiques qui vont être traitées ainsi que les techniciens concernés ont été invités à participer. Il estime que leur présence permettra la montée en compétence de nombreux élus sur ces thématiques qui sont parfois peu valorisées. Il complète en ajoutant que cela facilitera la nécessaire dimension inter-territoriale que ces sujets demandent. Il conclut par la nécessaire vigilance qu'il faudra avoir lors du prochain séminaire pour éviter que les débats notamment sur les risques ne s'enlisent sur des sujets qui ont été largement discutés dans d'autres instances politiques.

Murielle PEZET-KHUN présente les différentes thématiques qui seront traitées lors du prochain séminaire (cf document support -Séminaires de bilan du SCoT- partie II) :

1. Transition énergétique avec comme question centrale comment changer de braquet ?
2. Vulnérabilité et adaptation au changement climatique. Elle précise que ce point était initialement envisagé lors du temps 4 mais qu'il a été changé suite à la réunion technique dont parlait le Président
3. Transition écologique et valorisation des ressources
4. Agriculture et stratégie alimentaire

Yannik OLLIVIER confirme la nécessité d'effectuer ce changement afin d'éviter de cristalliser les débats sur la résilience des territoires.

Murielle PEZET-KHUN poursuit la présentation et précise les contenus des quatre temps phare du séminaire. Elle confirme que l'exposé oral des constats sera le plus bref possible et que l'ensemble des données statistiques seront annexées au dossier support du séminaire.

Selon le déroulé du séminaire envisagé, elle précise qu'un dernier temps d'échanges sera organisé par Alain Faure et Martin Vanier sur la présentation des réflexions autour des SCoT et leurs évolutions futures, étude pilotée par la Fédé des SCoT à l'échelle nationale qu'ils s'attacheront à décliner sur le territoire de la GReG.

Elle complète en soulignant que ce sujet devrait être plus largement abordé lors du 4^{ème} séminaire prochain du 6 novembre traitant de l'attractivité (économie, cadre de vie...) avec une intervention de Magali Talendier sur ces questions d'évolution du système économique local.

Elle indique que le quatrième séminaire consacrera également un large temps de débat sur l'évolution de l'outil SCoT avec des questionnements à aborder tels que « Quel rebond de la GReG et de la Métropole ? Comment faire évoluer le modèle de développement ? Vers quoi et comment faire évoluer la gouvernance territoriale ? »

Jérôme DUTRONCY indique que la question de l'inter-territorialité doit occuper une place centrale dans l'organisation des séminaires et travaux d'évaluation du SCoT car c'est grâce à cette scène de dialogues et de rencontre d'acteurs que les orientations et objectifs du SCoT sont mis en œuvre et que le SCoT joue le rôle qu'il doit tenir.

Christine GARNIER demande des informations sur l'organisation du 4^{ème} séminaire.

Philippe AUGER rappelle les décisions prises par le Comité Syndical de rencontrer les Personnes Publiques Associées (les services de l'Etat, la Région, le Département, les différentes Chambres consulaires...) et les réseaux associatifs au second semestre pour faire état de l'avancée des travaux d'évaluation du SCoT. Cette rencontre pourrait s'organiser dans le cadre d'un temps spécifique pour les conseils de développement ou lors d'un comité syndical élargi en Décembre .

Yannik OLLIVIER ajoute que dans le cadre du travail mené en parallèle par le réseau des Conseils de Développement sur l'évaluation du SCoT, l'EP SCoT a été destinataire d'une contribution écrite très intéressante dont il faudra tenir compte dans la synthèse des travaux menés.

Philippe AUGER complète en précisant que les Conseils de Développement structurés en réseau ont organisé fin septembre un séminaire dans le Grésivaudan qui réunissaient les quatre Présidents des EPCI du Sud Grésivaudan, du Voironnais, de la Métropole et du Grésivaudan autour des questions de projet de territoire. Les participants ont évoqué l'inter-territorial et la mise en œuvre du SCoT avec une relative convergence des positions des Présidents.

- **Projet de délibération sur la compatibilité du SCoT avec le SDAGE**

Murielle PEZET-KHUN rappelle que l'Etablissement Public du SCoT de la GREG doit prendre une délibération avant le 21 décembre 2018 démontrant que le SCoT est bien compatible avec les pièces opposables du SDAGE 2016-2021 entré en vigueur le 21 décembre 2015.

Elle précise que la proposition de contenu de la délibération a été étudiée en Commission transition environnementale et eau au mois de juin 2018.

Puis, elle présente les principaux éléments de cette délibération (rappelés dans le document joint « *Projet de délibération sur la compatibilité du SCoT avec le SDAGE* ») et ajoute que l'Agence de l'eau a spécifié les thèmes majeurs avec lesquels les SCoT doivent être compatibles à savoir :

- Préservation des milieux aquatiques
- Disponibilité et préservation de la ressource en eau potable
- Rejets ponctuels et diffus dans le milieu (assainissement et pluvial)
- Risque inondation
- Adaptation au changement climatique (nouveau par rapport au précédent SDAGE)
- Prévention et intervention à la source (idem)

Elle complète en mentionnant que l'autre point à vérifier est l'absence d'impact remettant en cause l'atteinte du bon état des eaux et le respect de l'objectif de non dégradation de l'état des masses d'eau. Enfin, elle indique que pour chacun de ces points la compatibilité est vérifiée à partir du contenu du DOO et les points pouvant faire l'objet d'amélioration sont également identifiés.

Jérôme DUTRONCY rejoint les propos de **Murielle PEZET-KHUN**. Il souhaite que bien que le SCoT soit compatible avec un nombre important de thématiques du SDAGE, on puisse se donner des perspectives d'évolution et d'amélioration du SCoT sur ces problématiques et notamment sur l'adaptation au changement climatique.

- **Projet de délibération d'approbation de la modification n°1 du SCoT**

Philippe AUGER rappelle les différentes étapes des travaux menés pour la modification n°1 du SCoT concernant notamment l'intégration des communes des secteurs du Sud de la Chartreuse et de la région Saint-Jeannaise. Il mentionne l'enquête publique organisée au printemps, le rapport et les conclusions rédigées par le Commissaire enquêteur et l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe).

Il précise que le dossier présenté (cf dossier joint « *Réponse à l'avis de la Mission régionale de l'Autorité environnementale* ») permet ainsi de faire état de l'avis de la MRAe et des

réponses et évolutions que le dossier de modification doit apporter avant son approbation lors du prochain Comité Syndical d'octobre.

Murielle PEZET-KHUN précise le travail restant à faire pour finaliser le dossier de modification. Elle ajoute que cela nécessite d'importantes reprises et notamment la constitution d'un rapport environnemental à part entière dans la notice de présentation avec la rédaction d'une partie dédiée à l'évaluation environnementale en lieu et place de renvois faits actuellement à l'EE du SCoT approuvé.

Elle regrette cependant que la décision de la MRAe ne tienne pas compte des validations précédemment acquises lors d'échanges à l'automne.

- **Dispositions administratives et budgétaires**

Yannik OLLIVIER présente les projets de délibération qui pourront être soumis au prochain Comité Syndical :

- contrat d'assurance des risques statutaires – augmentation du taux pour 2019
- modalités de remboursement des frais des intervenants participants aux séminaires, conférences et autres manifestations organisés par l'EP SCoT
- modalités de remboursement des frais des candidats sélectionnés au poste de directeur/trice de l'EP SCoT

Il rappelle à ce sujet que l'EP SCoT a engagé une procédure de recrutement de son futur directeur/trice suite au prochain départ à la retraite de Philippe AUGER à la fin du mois de décembre.

Il informe les élus que 18 candidatures ont été reçues et qu'un jury en cours de constitution avec 2 ou 3 Vice-Présidents du SCoT selon leurs disponibilités va se réunir pour désigner les candidats retenus pour un entretien fin octobre.

Le président remercie les participants et clôt la séance à 13h30.